

Comités de la Chambre

L'ENVIRONNEMENT

L'ÉLIMINATION DU PLOMB CONTENU DANS L'ESSENCE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de l'Environnement, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Sur quels critères son gouvernement s'est-il appuyé pour reporter l'élimination du plomb contenu dans l'essence à la fin de 1992, malgré les exhortations de nombreux groupes du pays qui jugent ce retard nuisible à la santé des Canadiens?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, comme l'a dit le député, le ministre de l'Environnement a joué un grand rôle dans cette question, et il a clairement établi la période après laquelle le plomb serait éliminé de l'essence. Si le député examine la question de plus près, je crois qu'il jugera nos démarches tout à fait conformes aux critères qu'il avait lorsqu'il était ministre.

M. Caccia: Si on examine cette décision, on la trouve très difficile à comprendre.

LE RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ ROYALE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, la question supplémentaire s'adresse au même ministre. Sait-il que la Société royale souligne à la page 111 de son rapport qu'on peut éliminer le plomb de l'essence en trois ans? Pourquoi attendre jusqu'à la fin de 1992 au détriment de la santé publique?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le rapport final de la Société royale du Canada sur le plomb a été publié le 15 octobre dernier. Le député devrait savoir qu'il contenait plusieurs recommandations dont celle qu'il a mentionnée. Il y en avait plus précisément 30, dont plusieurs s'appliquent à mon ministère. Nous étudions, entre autres, le plomb contenu dans les aliments en conserve et la façon dont nous pouvons relier cette question à l'industrie. Ce sujet est à l'étude depuis 1975. Quand je vois cette longue période de temps, je trouve que nous avons agi beaucoup plus rapidement en deux ans que le gouvernement précédent ne l'a fait depuis 1975.

* * *

LE DÉSARMEMENT

L'INITIATIVE DE DÉFENSE STRATÉGIQUE DES ÉTATS-UNIS—LA POSITION CANADIENNE

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. La semaine dernière, le premier ministre a déclaré que le gouvernement avait dit au président Reagan, avant le sommet de Reykjavik, que le Canada soutenait la déclaration du 23 janvier du secrétaire d'État aux Affaires extérieures selon laquelle... «notre position à propos de la recherche IDS

repose sur la nécessité de se conformer strictement aux dispositions du traité AM». Au cours de la réunion qui a eu lieu après Reykjavik, le secrétaire d'État a-t-il soutenu la position américaine, à propos de la guerre des étoiles, ou celle de son gouvernement selon laquelle une mise au point en dehors des laboratoires constitue une violation du traité AM?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député fait une distinction qui n'existe pas. Comme il sait sans doute, je ferai une déclaration à la Chambre demain matin à 11 heures. Son parti recevra le texte de ma déclaration à 9 heures du matin. Comme il le sait, il s'agit d'un secteur très important et complexe. J'espère qu'il y aura sur cette question une discussion calme et fondée sur la connaissance des faits comme celles qui ont eu lieu à la Chambre ces deux dernières années.

M. Blackburn (Brant): J'aurais voulu que le secrétaire d'État réponde à ma première question.

LE TRAITÉ SUR LES MISSILES ANTI-MISSILES BALISTIQUES

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures veut-il un compromis entre les superpuissances qui permettrait une mise au point de missiles anti-missiles balistiques ou s'en tient-il à sa déclaration du 23 janvier selon laquelle: «Si l'on s'écarte d'une politique de stricte conformité, on va menacer la crédibilité et par conséquent la viabilité du contrôle des armements.»?

● (1500)

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous pensons qu'il faut respecter strictement le traité AM. Il ne devrait y avoir aucun doute à ce sujet. Comme le député le sait sans doute, puisqu'il étudie de près ces questions, on se demande en quoi consiste exactement ce traité. C'est une question dont je parlerai demain et j'espère que le député, ou des représentants de son parti, me prêteront leur concours pour élucider cette question très importante et complexe.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

COMITÉ DES PRÉSIDENTS

M. le Président: Je désire informer la Chambre qu'en vertu du paragraphe 92(5) du Règlement, le comité des présidents des comités législatifs se compose, en plus du vice-président et président des comités pléniers, du vice-président des comités pléniers et du vice-président adjoint des comités pléniers, des députés suivants: Lise Bourgeois, Howard Crosby, J. Robert Howie, Fred King, Arnold Malone, Allan McKinnon, John Parry, Gordon Taylor et Marcel R. Tremblay.